



« Les Trophées Prévention Santé et Sécurité » UB / CNRS Aquitaine / INRA Bordeaux-Aquitaine / Bordeaux INP / Inserm Délégation Aquitaine Poitou- Charentes / UPPA / Sciences Po Bordeaux

REGLEMENT

ARTICLE 1

La Délégation Aquitaine du CNRS, l'Université de Bordeaux, l'INRA Bordeaux-Aquitaine, Bordeaux INP, l'Inserm Délégation Aquitaine Poitou-Charentes, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Sciences Po Bordeaux organisent « les Trophées Prévention Santé et Sécurité" 2016 afin de promouvoir la prévention, la santé et la sécurité dans les unités de recherche.

ARTICLE 2

Ce concours sera accessible à toute unité de recherche ou groupe d'unités de recherche CNRS, UB, UPPA, INRA Bordeaux-Aquitaine, Inserm Délégation Aquitaine Poitou-Charentes, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP située(s) dans la circonscription Aquitaine de la Délégation Aquitaine du CNRS (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques) et aussi dans la circonscription Poitou-Charentes pour les unités Inserm ayant soit concrétisé des initiatives soit élaboré des projets novateurs en faveur de la prévention, la santé et de la sécurité en milieu de travail dans les unités de recherche.

ARTICLE 3

Ce concours est destiné à récompenser 3 lauréats pour des réalisations et des actions d'information, de sensibilisation, de formation et/ou de recherche, ou encore des projets visant à améliorer la santé et la sécurité dans les unités de recherche, telles que notamment:

- la promotion de comportements favorables à la santé et à la sécurité (meilleure imprégnation des Bonnes Pratiques de Laboratoires) ;
- la prévention des risques liés au travail ;
- l'évaluation des risques liés au travail ;
- une adaptation de poste de travail pour l'accueil d'un poste handicapé ;
- la conception et la mise en œuvre de matériel, dispositifs, appareils de prévention et de sécurité ;
- l'analyse ergonomique et l'amélioration des lieux de travail ;
- la conception d'un logiciel de prévention et de sécurité ;

- la réalisation de procédures internes pour la prévention et la sécurité ;
- la réalisation d'une brochure ou affiche ou film sur la prévention et la sécurité ;

La participation au concours peut se faire sous forme de rapport, étude, montage audiovisuel, vidéo, film, affiche(s), brochure(s), etc.

Le dossier de candidature devra décrire :

- **soit une action entièrement terminée et accompagnée d'une évaluation critique des résultats obtenus**
- **soit un projet réalisable à court terme (inférieur à 2 ans à partir de la date de candidature).**

ARTICLE 4

Le jury apprécie chacune des réalisations proposées ou des projets en tenant compte des critères suivants:

- la présentation générale de la réalisation ou du projet : objectifs, méthodologie suivie, résultats ;
- l'évaluation critique des résultats ou des futurs résultats ;
- le caractère original et novateur de la réalisation ou du projet ;
- la description de l'impact de la réalisation ou du projet et son applicabilité à d'autres structures (transposabilité et intérêt collectif) ;
- l'investissement financier et humain ;
- la réponse à une réglementation ;
- la dimension multidisciplinaire et participative (les personnes impliquées et leurs fonctions) ;
- la clarté du dossier.

Les réalisations ou projets non-conformes à la réglementation sont interdits.

ARTICLE 5

Un « Trophée de la Prévention » sera décerné à la meilleure réalisation.

Un « Trophée Coup de Cœur » sera décerné au dossier « coup de cœur » par les Assistants Prévention.

Un « Trophée Projet » sera décerné au meilleur projet de prévention.

La remise des trophées aura lieu en juin 2016 lors d'une journée d'animation Assistants Prévention.

ARTICLE 6

Le dossier de candidature avec son règlement est à récupérer :

- soit par téléchargement sur le website : <http://www.cnrs.fr/aquitaine/spip.php?rubrique54>
- soit en envoyant un mël au conseiller prévention de vos tutelles dont vous dépendez :
 - Délégation Aquitaine du CNRS : stephane.bernier@cnrs.fr et/ou marie-laure.bernard@cnrs.fr
 - l'Université de Bordeaux : jerome.nectoux@u-bordeaux.fr ou xavier.canron@u-bordeaux.fr ou justine.meynard@u-bordeaux.fr ou maxime.paschini@u-bordeaux.fr
 - l'Inserm Délégation Aquitaine Poitou-Charentes : virginie.angleraux@inserm.fr ou antoine.bodet@inserm.fr
 - l'INP Bordeaux : Melanie.Mora@bordeaux-inp.fr

- l'INRA Bordeaux-Aquitaine : gilles.delattre@bordeaux.inra.fr
- l'UPPA : jean-christophe.villedieu@univ-pau.fr
- Sciences Po Bordeaux : e.nadal@sciencespobordeaux.fr

ARTICLE 7

Les dossiers de participation doivent être remplis de façon à en faciliter la lecture puis transmis par mèl au Conseiller Prévention de votre tutelle (dont les adresses sont indiquées à l'article précédent) **avant le 30 avril 2016**. Ces dossiers doivent être signés par les Directeurs d'Unité participants. Les pièces annexes nécessaires doivent être jointes au dossier. L'annonce des lauréats se fera lors de la journée des Assistants Prévention de juin 2016. **Attention : 2 dossiers de candidature maximum par structure** (soit 2 dossiers de candidature pour « Réalisation », soit 2 dossiers de candidature pour « Projet », soit 1 dossier de candidature pour « Réalisation » et 1 dossier pour « Projet »).

ARTICLE 8

Le jury de 2016 qui décernera 2 trophées « Projet » et « Réalisation » sera composé de :

- Mme Florence PARNIER, Adjointe à la Déléguée Régionale CNRS,
- M. Philippe LECONTE, Délégué Régional Inserm Aquitaine Poitou-Charentes,
- M. Yannick JOLLY, directeur du PILPSE de l'Université de Bordeaux
- M. Hubert de ROCHAMBEAU, Président du Centre INRA Bordeaux-Aquitaine,
- Mme Catherine HARDOUIN, directrice générale des services de Bordeaux INP,
- 1 représentant de l'UPPA,
- M. Didier CHABAULT, Secrétaire général de Sciences Po Bordeaux,

Le trophée du « coup de cœur des Assistants Prévention » sera attribué par un vote des Assistants Prévention pendant la réunion de juin 2016.

Les Conseillers Prévention des Etablissements participants avec leurs collègues Médecins de Prévention pourront être consultés en tant qu'experts locaux mais ne prendront pas part aux votes dans un souci d'indépendance.

Tous les dossiers feront l'objet, si possible, d'un commentaire de la part des membres du jury et seront, après annonce des résultats, mis en ligne pour consultation par toutes les unités de recherche.

Les membres de jury ne percevront aucune indemnité. Les déplacements éventuels seront à leur charge.

ARTICLE 9

Tous les cas non prévus sont de la compétence du jury; les décisions du jury sont sans appel.

DOSSIER de CANDIDATURE

Identification de l'Unité de recherche : *(nom de l'unité, adresse, nom et coordonnées du Directeur)*
Attention : si groupement d'unité, mettre le nom de toutes les unités impliquées.

S'agit-il (cases à cocher): Réalisation Projet

Thème :

Intitulé de la Réalisation / ou Projet :

Résumé ou Descriptif (avec éventuellement un rappel historique) : (maximum 1 page)

Services ou acteurs de prévention impliqués et pourquoi : (maximum 1/2 page)

(DU, AP, membres CHSCT, PCR, Médecin Prévention, IRPS, Responsable Bâtiment, Institut Scientifique, Doyen UFR, Président Université, Délégué Régional, secouristes, pompiers, sociétés spécialisées...)

Comment évaluez-vous votre Réalisation / Projet ?

Transposable à d'autres Unités de Recherche

Répond à une réglementation, si oui laquelle :

Facile à mettre en œuvre :

- estimation du temps (nombre d'heures) :
- coût financier :
- investissement humain (nombre de personnes à impliquer) :

Quels résultats de la Réalisation ou Quels résultats attendus pour le projet ?

Fait à _____, le _____ :

Signature du Directeur d'Unité

Pièces jointes (pour la compréhension de la réalisation ou du projet) :